

Information du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne

Année 2022

Retrouvez-nous : Avenue de Nassogne à MARTEL (à l'étage du bâtiment de la Maison France Services, ancienne Trésorerie) - Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre : <https://www.smebcmvd.fr/> - téléphone : 05 32 26 07 82

Au 1^{er} janvier 2023 :

Bienvenue à la Commune de FLOIRAC

Pour rappel, le Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne – S.M.E.C.M.V.D. -est en place depuis le 1^{er} Janvier 2021, et est issu de la fusion des Syndicats d'eau potable du Blagour, des Eaux du Doux, de la Région de Martel et de la Moyenne Vallée de la Dordogne

Il est en charge de la production et de la distribution en eau potable sur le périmètre de 16 Communes et 1 Communauté de Communes (pour la Commune de Borrèze) situé sur 2 Départements (Dordogne et Lot) :

BALADOU – CAVAGNAC – CONDAT – CREYSSE - CUZANCE – GIGNAC – LACHAPELLE AUZAC – MARTEL- MAYRAC – MEYRONNE – PINSAC – ST DENIS LES MARTEL – ST MICHEL DE BANNIERES – ST SOZY – STRENGUELS – LE VIGNON EN QUERCY – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FENELON – et à compter du 1^{er} Janvier 2023 la Commune de FLOIRAC

Un nouveau contrat d'exploitation concédé à la SAUR

Les contrats de Délégation de Service Public arrivent à échéance entre le 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023. Le S.M.E.C.M.V.D. a choisi de lancer une nouvelle

procédure de concession unique sur l'ensemble de son territoire.





Ce nouveau contrat débute au 1^{er} janvier 2023 et est conclu pour une durée de 9 ans sur les territoires des Eaux du Doux, de Martel et de la Moyenne Vallée de la Dordogne. Pour le territoire du Blagour et la commune de Floirac ils seront intégrés à ce nouveau contrat respectivement à partir du 1^{er} janvier 2024 et au 1^{er} juillet 2023

Suite à un appel à candidature lancé en mai 2022 et par délibération du Comité Syndical, le SMECMVD a décidé de confier l'exploitation du service d'eau potable à la société SAUR.

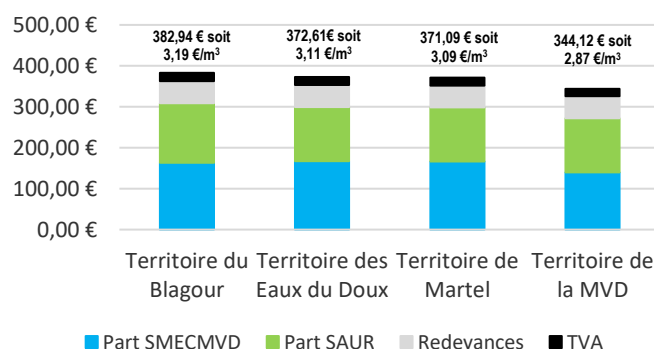
La facturation de l'eau :

à partir de 2023, les tarifs vont évoluer

Les tarifs de vente de l'eau sont validés par le Conseil syndical SMECMVD ; les consommations d'eau sont facturées par notre concessionnaire la SAUR ; votre facture comprend donc :

-  la part syndicale, SMECMVD (financement des travaux de réseaux, des ouvrages ...)
-  la part concessionnaire, SAUR (exploitation du réseau)
-  les redevances de l'Agence de l'Eau
-  la T.V.A.

Facture 120 m³ par territoire



Les études : Le Schéma directeur et le Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux

Etant une structure récente, le SMECMVD a décidé de lancer un schéma directeur afin de cerner les différents enjeux et de hiérarchiser les investissements à court et moyen terme en intégrant les opérations déjà planifiées du projet de réalimentation du Causse de Martel.

Pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau, toutes les étapes de sa production doivent être vérifiées depuis la ressource en eau, le captage, le traitement et la distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) répond à cet enjeu en appliquant une stratégie globale d'évaluation et de gestion des risques.

Ces études devront se dérouler de 2022 à 2024.

2022 – les travaux

Afin d'améliorer le service et notamment de limiter les pertes en eau sur le réseau, le Syndicat réalise de nombreux travaux :

Les travaux terminés :

Renouvellement de canalisations d'eau potable :

- Commune de ST-SOZY - secteur du Bourg
- Commune de CAVAGNAC - secteur du Bayle
- Commune de LACHAPELLE AUZAC - Secteur de Lamothe (en partenariat avec la Mairie de Souillac pour leur réseau d'eau potable)

- Commune de Martel - Rue « Porte Penche » en partenariat avec la Mairie de Martel pour le réseau d'assainissement

Divers travaux :

- Commune de CAVAGNAC - Station de traitement du Marais
- Territoire du Blagour - Mise en place d'une Unité de Traitement Provisoire à la station du Blagour

Travaux de déplacement de canalisations liés à l'urbanisation

- Commune de ST DENIS LES MARTEL - Les Courtils

Les travaux en cours :

Renouvellement de canalisations d'eau potable :

- Commune du VIGNON EN QUERCY - Avenue du Docteur Monmont .

Les travaux à venir :

- Le SMECMVD démarre le Projet de réalimentation du Causse de MARTEL. Il permettra de répondre aux problématiques de qualité et de quantité d'eau potable sur l'ensemble du territoire du SMECMVD.

La 1^{ère} phase qui sera réalisée en 2023 portera sur la sécurisation du Vignon en Quercy par le territoire du Blagour et du Territoire des Eaux du Doux par la Corrèze (Bellovic) et la sécurisation en eau potable du Causse de FLOIRAC.

Les partenaires financiers

Le SMECMVD finance ces opérations par autofinancement (recettes liées à la facturation de l'eau potable), grâce aux aides financières de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département, de l'Etat au titre de la DETR et par emprunt.

Le budget 2022

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2022		
VUE D'ENSEMBLE en € et H.T.		
	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
VOTE 2022	1 708 674,40	918 175,00
RESULTAT REPORTE 2021		790 499,40
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 708 674,40	1 708 674,40
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
VOTE 2022	6 995 627,83	6 933 922,79
RESTES A REALISER 2021	1 840 916,50	2 018 827,00
RESULTAT REPORTE 2021	116 205,46	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	8 952 749,79	8 952 749,79
TOTAL BUDGET 2022	10 661 424,19	10 661 424,19

Ce budget prévisionnel, voté en Avril 2022, comprend le programme d'investissement pluriannuel, projet de réalimentation du Causse de Martel.

Le Président, Jean-Luc LABORIE